

**Déclaration des élus **FO**,  
au CCE du 16 Janvier 2019  
Avis concernant  
La consultation sur la période de prise de congés payés 2019**

Les élus **FO** au CCE sont consultés sur la période de prise de congés payés 2019.

La Direction a la volonté de mettre en place une fermeture obligatoire de 3 semaines au lieu de 2 pour les années précédentes.

Les élus **FO** au CCE regrettent le manque de visibilité sur la fermeture des différents secteurs et des dérogations qui seront accordées.

La Direction souhaite une entreprise flexible (agile selon leur terme) mais les actes sont tout autre...

**FO** regrette qu'en 2019, la Direction ne semble pas permettre de laisser libre choix des congés à ses salariés, en appliquant une organisation plus efficiente et mieux préparée dans le temps.

Quand l'entreprise souhaite rentrer dans une nouvelle ère numérique, l'imposition de 3 semaines de congés en période estivale est un message dissonant.

**Pour cela, les élus **FO** au CCE donneront un avis défavorable.**

Marignane, le 16 Janvier 2019